

Concours Innovation – Salon Nautique de Paris 2021

Depuis 2017, la Fédération des Industries Nautiques et le Nautic de Paris organisent un « Concours Innovation » afin de valoriser les nouveaux produits et services de sa filière.

La 5^{ème} édition de ce concours sera une nouvelle fois l'occasion de valoriser, en France comme à l'international, le dynamisme des entreprises du secteur et la volonté permanente d'améliorer les pratiques nautiques en les rendant plus accessibles ou plus fonctionnelles, en présentant de nouvelles offres en matière d'activités ou de destinations, mais aussi en améliorant leurs performances environnementales.

La finale du « Concours Innovation » se déroulera durant le Salon Nautique de Paris 2021.

Les porteurs de projets retenus pour la grande finale disposeront :

- D'un espace d'exposition commun à l'ensemble des projets retenus. L'agencement de cet espace sera fait par l'Organisation du Nautic. Ce stand sera ouvert aux plus de 200 000 visiteurs, aux journalistes et aux milliers de professionnels du nautisme qui participent au rendez-vous incontournable que représente le Salon. Comme chaque année, cet espace sera aussi une étape incontournable lors des visites des personnalités politiques.
- D'un livret édité de présentation de leur produit.
- D'un espace dédié sur le site internet du Nautic ; + de 300 000 visiteurs durant le Salon.
- De visibilité à travers la communication déployée par le Nautic et son service de presse pour le « Concours Innovation ».

Les lauréats se verront offrir par la Fédération des Industries Nautiques et le Nautic une surface d'exposition de 9m², lors de l'édition 2022 du Salon.

Règlement du Concours Innovation 2021

1. Périmètre du concours

Le concours s'adresse à des entreprises ou à des groupements d'entreprises, quelle que soit leur taille.

Elles doivent présenter une innovation en lien avec les pratiques nautiques, soit une activité pratiquée sur l'eau ou sous l'eau (mer, lacs, rivières, etc...).

L'innovation devra s'inscrire dans un processus ayant une vocation entrepreneuriale.

Les innovations présentées doivent participer à la transition écologique et solidaire de la filière et/ou permettre un accès facilité à la pratique nautique. La prise en compte des nouveaux enjeux induits par la crise sanitaire est possible.

Chaque innovation proposée doit :

- Être réaliste financièrement et viable économiquement ;
- Respecter les législations françaises et européennes ;
- S'appuyer sur des données vérifiables et honnêtes dont le jury pourra prendre connaissance sur simple demande.

2. Catégories

L'innovation sera présentée dans l'une des 2 catégories du concours :

- Produit nautique
- Service nautique

Dans chacune des catégories, l'innovation pourra être incrémentale ou de rupture :

- Si elle est incrémentale, il s'agira de définir une continuité dans l'apport de l'innovation comme une amélioration progressive des produits et des services existants.
- Si elle est de rupture, il s'agira de présenter un produit ou un service aux caractéristiques nouvelles.

Les innovations pourront être au stade de prototype :

Un prototype doit répondre à la définition de l'OCDE, c'est-à-dire un modèle original, possédant toutes les qualités techniques et toutes les caractéristiques de fonctionnement d'un nouveau produit. Il s'inscrit dans une des phases de R&D et de conception d'un produit ou d'un service.

- Le prototype présenté au concours devant s'inscrire dans une réalité entrepreneuriale, l'intérêt économique du projet sera un facteur déterminant.
- A minima, une maquette (y compris numérique) est attendue.

Dans le cas où les innovations sont en phase de commercialisation :

- La commercialisation devra avoir débuté après le 1^{er} janvier 2021.

3. Rétroplanning du Concours Innovation 2021

- La réception des dossiers de participation au concours est ouverte jusqu'au **5 octobre 2021 inclus**. Les porteurs de projets veilleront à **remplir le dossier de candidature et à fournir les illustrations demandées**. Ces éléments sont à télécharger sur la page dédiée du Concours Innovation du site du Nautic. <https://www.Salonnautiqueparis.com/fr/programmation/concours-d-innovation-nautique>
- La sélection des innovations retenues pour la finale du Concours Innovation 2021 sera communiquée le **26 octobre 2021**.
 - 5 à 8 produits
 - 5 à 8 services
- Les porteurs de projets devront confirmer au plus tard le **3 novembre 2021** leur participation à la finale ainsi que leur présence sur le stand du Concours Innovation 2021.

Pour cela ils compléteront la Demande de Participation du Nautic 2021.

- Pour les porteurs de projets exposants du Nautic 2021 aucun montant ne sera perçu.
- Pour les porteurs de projets non-exposants du Nautic 2021, seuls les frais fixes d'un montant de 475€HT seront dus. Ils incluent :
 - 3 accès permanents au Nautic 2021,
 - La surface d'exposition sur le stand du Concours Innovation 2021,
 - L'assurance dans les conditions définies au chapitre 10 du Règlement Général de la Demande de Participation,
 - La présentation de votre société sur le site internet du Salon et mise en ligne de vos communiqués de presse sur votre portail exposant
 - L'accès et l'utilisation du service de presse,
 - L'utilisation du Kit Media du Nautic pour vos communications,
 - Le référencement dans le catalogue officiel du Salon de votre société, la position du stand du Concours Innovation sur les plans.
- L'installation sur le stand du Concours Innovation se fera le **vendredi 3 décembre 2021 de 9:00 à 12:00** dans le hall 1 du Nautic – Porte de Versailles.

4. Conditions de participation

Les porteurs de projets doivent obligatoirement détenir la totalité des droits de propriété intellectuelle du produit ou service présentés.

Les finalistes s'engagent à être présents ou à être représentés lors de la finale du « Concours Innovation » qui se déroulera sur la grande scène du Nautic le **samedi 11 décembre 2021**.

Les porteurs de projets retenus pour la finale, et de surcroît les lauréats, s'engagent à mentionner « Concours Innovation du Nautic 2021 » dans toute communication effectuée à propos du service ou du produit ayant participé au concours, préalablement comme postérieurement au concours. Nous entendons par « communication » tous supports de communication ou de promotion du produit ou service en compétition sur support print ou numérique.

La mention « Concours Innovation du Nautic 2021 » devra apparaître comme suit sur les supports :

➤ Catégorie Produit :

- Avant la cérémonie de remise des prix :
« *Produit présenté au Concours Innovation du Nautic 2021* », obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).
- Après la cérémonie de remise des prix :
 - Si le Produit est l'un des lauréats :
« *Produit lauréat du Concours Innovation du Nautic 2021* » obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).
 - Si le Produit n'est pas l'un des lauréats :
« *Produit présenté au Concours Innovation du Nautic 2021* », obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).

➤ Catégorie Service :

- Avant la cérémonie de remise des prix :
« *Service présenté au Concours Innovation du Nautic 2021* », obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).
- Après la cérémonie de remise des prix :
 - Si le Service est l'un des lauréats :
« *Service lauréat du Concours Innovation du Nautic 2021* » obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).
 - Si le Service n'est pas l'un des lauréats :
« *Service présenté au Concours Innovation du Nautic 2021* », obligatoirement associée au logo du concours 2021 (qui vous sera communiqué ultérieurement).

5. Stand du « Concours Innovation »

Le Nautic mettra à la disposition des finalistes retenus une surface d'exposition commune dans le Hall 1 de la Porte de Versailles. Cet espace disposera d'un desk d'accueil et d'un(e) hôte(sse) dédié(e) afin de renseigner les visiteurs. L'alimentation électrique sera fournie.

Le Salon réalisera un livret de présentation des différents produits et services présentés au sein de l'espace. Les lauréats disposeront également de l'accompagnement du service de communication (médias, web etc...).

Les finalistes et/ou leur(s) partenaire(s) prendront à leur charge : la scénographie, les éléments de constructions, l'éclairage, l'audio/vidéo, etc. devant servir à la présentation de leur innovation aux visiteurs/professionnels/média.

6. Jury du « Concours Innovation »

2 jurys différents interviennent sur le « Concours Innovation » :

- Le jury de présélection qui qualifie les Produits et Services pour la finale du Concours Innovation 2021. Ce jury est composé de professionnels et journalistes ayant une grande connaissance des pratiques nautiques et de leur diversité.
- La composition du jury de la finale du Concours Innovation sera annoncée durant l'ouverture du Nautic 2021.

4-12 DEC 2021
PARIS
SALON
Nautic

ANNEXE

4-12 DEC 2021
PARIS
SALON
Nautic